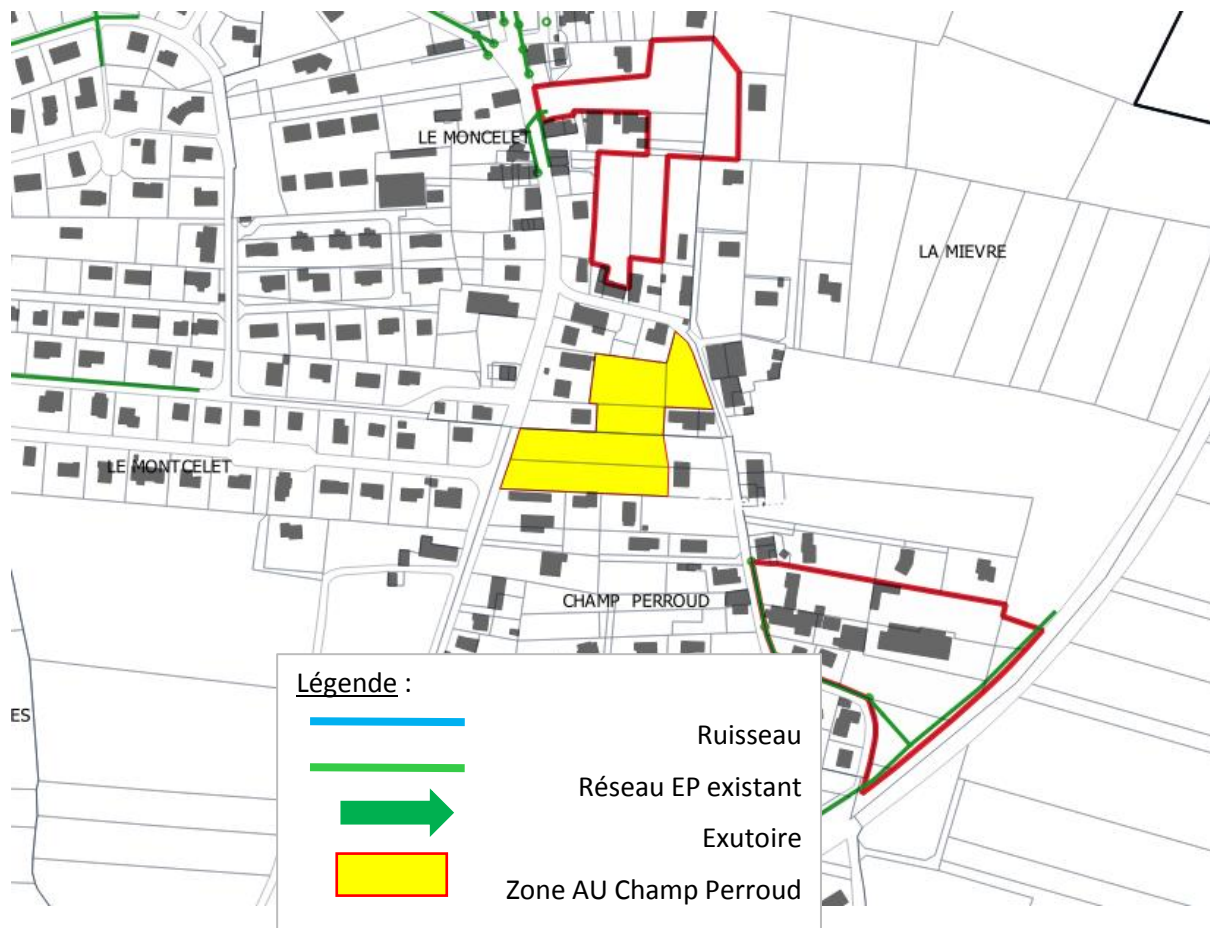


ENTRE-DEUX-GUIERS - Hameau CHAMP PERROUD

Etat général

I. Situation



II. Descriptif de la zone

Type de zone au PLU	AU
Destination	Habitation
Surface (ha)	0,7827
Occupation actuel	Prés

III. Contraintes sur site

Aucune zone naturelle (zone humide, ZNIEFF, etc.) ou zone à aléas (glissements de terrain, inondations, etc.) n'est définie sur cette zone AU.

ENTRE-DEUX-GUIERS - Hameau CHAMP PERROUD

Etude capacitaire

I. Bassin versant - Situation avant aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)	0,7827			
Pente (%)	1,00%			
Longueur hydraulique (ml)	170			
Coefficient de ruissellement	0,1			
Taux d'imperméabilisation (%)	0%			
Station Météo	Grenoble-Saint-Geoirs (38)			
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,0045	0,005	0,008	0,01
Débit de fuite (L/s/ha)	5,75	6,39	10,22	12,78

II. Bassin versant - Situation après aménagement

Caractéristiques				
Surface (ha)	0,7827			
Pente (%)	1,00%			
Longueur hydraulique (ml)	170			
Coefficient de ruissellement	0,35			
Taux d'imperméabilisation (%)	-			
Station Météo	Grenoble-Saint-Geoirs (38)			
Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Débit de fuite (m³/s)	0,007	0,017	0,029	0,033
Débit de fuite (L/s/ha)	8,94	21,72	37,05	42,16

III. Exutoire identifié

Caractéristiques	
Cours d'eau	Le Guiers Mort
Débit	-
Pérennité	Oui

Le Guiers Mort est le cours d'eau dans lequel se rejette les réseaux EP existants situés à l'aval de la zone AU.

IV. Récapitulatif

Période de retour	Mensuel	Annuel	Q10	Q20
Surdébit engendré par aménagement (l/s/ha)	3,19	15,33	26,83	29,39
Débit spécifique retenu (Q 10) (l/s/ha)	10,22			

ENTRE-DEUX-GUIERS - Hameau CHAMP PERROUD

Etude capacitaire

V. Etat réseau EP existant

Caractéristiques	
Matériau	Béton
Diamètre	300 mm
Pente estimée	1,0 %
Capacité collecteur EP (*)	74 l/s
Débit acceptable	-

(*) débit calculé à l'aide de la formule Manning-Strickler
à un taux de remplissage de 80%

La sollicitation actuelle du collecteur EP en DN 300 n'est pas connue.

Le débit de fuite décennal avant aménagement (8 l/s) est inférieur à la capacité de ce collecteur.

Une vérification des quantités d'EP, rejetées à l'amont et à l'aval du point de raccordement de la zone AU, est nécessaire pour conclure.

A noter qu'une extension du réseau en direction du collecteur secteur Champ Perroud devra être créée

V. Préconisations gestion du pluvial suite à aménagement

Etant donné que la zone AU n'est concernée par aucune zone à risque (glissement de terrain, effondrement, etc.), la collecte et le rejet des EP pourra se faire sur le secteur.

cf. Notice Eaux Pluviales - Schéma Intercommunal